



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 12/11/2018

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'autorité environnementale  
Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit  
Manivel sur le territoire de la commune de Saint-Papoul (11)  
déposé par EDF Énergies Nouvelles**

Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement

N° Garance : 2018-006696

Par courrier reçu par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement le 31 août 2018, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Manivel sur le territoire de la commune de Saint-Papoul (11) au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 31 octobre 2018.